

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES  
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

**APPROBATION DE L'OPTION EAU CHAUDE SOLAIRE  
MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Par Délibération n°03/4-13 du Conseil Municipal vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière et une décomposition en lots techniques telle que prévue à l'article 10 du Code des Marchés Publics, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à **994 000 € H.T.**

Dans le projet qui vous a été présenté, les contraintes de la nature du sol n'avaient pas été prises en compte. Il s'avère que les sondages révèlent une mauvaise qualité du sol, constitué de remblais. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des fondations particulières qui augmentent la masse des travaux à réaliser. Le montant prévisionnel des travaux s'élève maintenant à **1 070 000 € H.T.**

**Plan de financement**

Participation du Conseil Général	1 048 856,00 € H T
Participation de l'ADEME pour le chauffage solaire	21 144,00 € H T
Total des participations	<b>1 070 000,00 € H T</b>

L'installation de l'eau chaude solaire permet de réduire les frais de fonctionnement ultérieurs et aide à préserver l'environnement. Le choix de cette option vu la spécificité de l'eau chaude solaire nécessite un lot technique séparé.

Je vous propose l'allotissement suivant :

- Lot 1 – Terrassements généraux –VRD,
- Lot 2 – Fondations - Gros œuvre,
- Lot 3 – Charpente – Couverture,
- Lot 4 – Revêtements durs,
- Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium – serrureries,
- Lot 6 – Menuiseries bois - faux plafond,
- Lot 7 – Plomberie sanitaire,
- Lot 8 – Eau chaude solaire,**
- Lot 9 – Electricité - courants forts - faibles,
- Lot 10 – Peinture,
- Lot 11 – Marquage,
- Lot 12 - Equipements sportifs.

## RAPPORT N° 03/7-41

Au vu des éléments cités ci-dessus, je vous demande :

- de retenir l'option eau chaude solaire ;
- d'approuver la modification de l'allotissement en ajoutant un lot spécifique pour le chauffage solaire ;
- d'approuver le nouveau montant prévisionnel des travaux qui s'élève à **1 070 000 € H.T** et le plan de financement ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**COMMUNE DE SAINT DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 03/7-41  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 18 Décembre 2003**

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES  
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

**APPROBATION DE L'OPTION EAU CHAUDE SOLAIRE  
MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-41 présenté par le Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la mise en œuvre de l'option eau chaude solaire dans le projet de réalisation d'une aire d'activités sportives dans le Bas de la Rivière.

**ARTICLE 2**

Approuve la modification de l'allotissement en ajoutant un lot spécifique pour le chauffage solaire.

**DELIBERATION N° 03/7-41**

**ARTICLE 3**

Approuve le nouveau montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 1 070 000 € H.T et le plan de financement.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, **26 DEC. 2003**

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

